

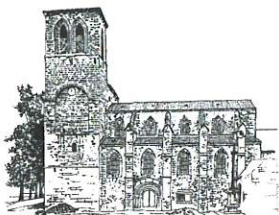
MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale

63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2025

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20250918-20250918005-DE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

11/09/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../../..

et publication du :

..../../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procurat(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2025-09-18-005

Objet : Renouvellement de la location de la salle des fêtes à l'association Profit n' Roll pour l'année 2025-2026

Madame le Maire explique que l'Association Profit'n Roll dont le siège est situé à Isserteaux avait demandé en 2017 la mise à disposition de la salle des fêtes à la commune de Manglieu. L'Association souhaite continuer ses activités dans cette salle pour l'année scolaire 2025-2026, à savoir la country le mardi de 20 h 15 à 21 h 15 et le trampoline le vendredi de 18 h 15 à 19 h 15. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer la salle des fêtes pour une somme de 200 € pour l'année,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MANGLIEU

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

